



Les îles du Ponant

cinquantième anniversaire 1971-2021

*Procès-verbal
Du Conseil
d'Administration*

*Île-Aux-Moines
Le 16 septembre 2021
à 16h*

Chausey

Bréhat

Batz

Ouessant

Molène

Sein

Glénan

Groix

Belle-Île

Houat

Hoëdic

Ile d'Arz

*Ile aux
Moines*

Ile d'Yeu

Ile d'Aix

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Le 16 septembre deux mille vingt et un, à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Association les îles du Ponant s'est réuni à la mairie de l'île-aux-Moines, sur convocation en date du 04/08/2021.

Etaient présents :

. Mme G. PIERRE, Conseiller Départemental du Morbihan, représentant le Président, M. D. LAPPARTIENT.

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Olivier CARRE
OUESSANT, Denis PALLUEL
MOLENE, Didier DELHALLE
SEIN, Didier FOUQUET
GROIX, Dominique YVON
PALAIS, Thibault GROLLEMUND
SAUZON, Ronan JUHEL
LOCMARIA, Dominique ROUSSELOT
BANGOR, Annaïck HUCHET, Présidente de la CCBI
HOUAT, Philippe LE FUR
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU
Île aux MOINES, Philippe LE BERIGOT
AIX, Patrick DENAUD
YEU, Bruno NOURY

. Mmes/MM. les représentants de :

CHAUSEY, Guillaume VALLEE
BATZ, Eric GRALL
GROIX, Marie-Françoise ROGER
PALAIS, Catherine BARBOTIN
ÎLE-AUX-MOINES, Marie-Paule BELLEGO
ÎLE D'ARZ, Philippe ROUGIER

Etaient également présents :

. M. G. DU FONTENIOUX, GASPE
. Mme Christine ILLIAQUER, DGS de la CCBI
. M. D. BREDIN, Mmes E. GAUTER, C. COURANT, M. MALLET, M. A MONCHAUX – AIP

Pouvoir donnés :

. M. G. MOUNIER représentant le CD 29 a donné pouvoir à Denis PALLUEL

Se sont excusés : M. Guy CABIOCH, maire de Batz, remplacé par Mme Annaïck HUCHET, maire de Bangor en tant que secrétaire de séance.

Vérification du quorum

Le CA est composé de 25 membres (18 Maires ou leurs représentants, 1 conseiller départemental de l'île d'Yeu, 3 Conseillers départementaux représentant les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).

Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, soit 17 membres.

Sont présents ou représentés ce jour 20 membres.

M. Denis PALLUEL préside la séance en qualité de Président de l'Association.

Après un mot d'accueil, le Président, Denis PALLUEL, propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

1. Approbation du PV de la séance du 25/02/2021

Décision du CA : Le PV du CA du 25/02/2021 est adopté à l'unanimité.

2. Informations Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Voir doc joint

3. Abrogation du règlement intérieur

Décision du CA : le règlement intérieur est abrogé à l'unanimité.

4. Proposition de délégations telles que précisées dans les statuts actuels

Décision du CA : les délégations du Conseil d'administration au Président au Trésorier et les subdélégations directeur et responsable administrative et financière sont adoptées à l'unanimité.

5. Proposition nouveaux statuts

Voir doc joint

Décision du CA : Les principes généraux de révisions son approuvés à l'unanimité, le CA mandate le bureau pour finaliser la proposition de statuts pour convocation AG extraordinaire janvier ou février 2022

Précisions à apporter :

- Durée du Mandat du Bureau
- Nombre de vice-présidents
- Finaliser les quorum AG et CA
- S'assurer de la qualité de maire pour membres du bureau

Complément apporté en séance :

Dominique Yvon suggère d'étudier la possibilité de décaler l'AG plus tard en saison de manière à renforcer l'attractivité de l'événement et sa médiatisation.

6. Budget primitif 2022

Voir doc joint

Décisions du CA : Le projet de budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Le CA autorise :

- le Président à mettre en œuvre le budget correspondant et à viser les conventions financières correspondantes à son exécution.

7. Questions diverses

SAINT GOBAIN

Présentation par Emilie Gauter

Voir doc joint

Décision du CA : il y a un Intérêt à priori pour des opérations concrètes.

Des précisions sur le rôle de l'association relais telle que présentée en CA devront être apportées, le CA mandate le Pdt ou son représentant pour complément d'information et appréciation des éventuelles modifications à apporter préalablement à la signature de la convention de mécénat.

TARANIS

Voir doc joint

Décision du CA : l'adhésion à Taranis est adoptée à l'unanimité.

MICROFOLIES

Voir doc joint

Décision du CA : accord à l'unanimité pour approfondissement du projet notamment pour faisabilité financière et implication de l'éducation nationale via CIP et écoles secondaires primaires des îles.

REUNION DSP

Décision du CA : accord pour sollicitation région pour :

L'organisation rapide réunion DSP

Proposition d'une rencontre avec les vice-Pdts et Directeurs des services impliqués

RAIA

Décision du CA : accord pour une rencontre.

Soutien AIP uniquement pour îles vraies ; d'expérience, seule la spécificité insulaire et son nombre restreint de commune permet de cantonner des propositions à un territoire restreint. Perçu par les assemblées parlementaires comme évitant le risque d'extension « effet boule de neige », d'autant plus que ces exceptions concernent la loi littorale.

Décision du CA : accord à l'unanimité.

8. Élections du bureau

Denis PALLUEL ayant annoncé sa démission en tant que président et membre du bureau à compter de l'examen des questions diverses de ce CA, et suite à l'appel à candidature émis aux membres suite au bureau du 12 août 2021, il est procédé à la lecture des candidatures reçues par écrit ce jour. Seul M Philippe Le Bérigot, maire de l'Île aux Moines a fait acte de candidature. Un nouvel appel est fait oralement à l'assemblée présente, aucun autre candidat ne se déclare, il peut donc être procédé au scrutin.

Pour rappel, voici la composition du précédent bureau du 25/02/2021 au 16/09/2021 :

M. Denis PALLUEL, Président
Annaïck HUCHET, Vice-Présidente
Dominique YVON, Vice-Président
Philippe LE BERIGOT Trésorier
Guy CABIOCH, Secrétaire

Conditions statutaires à l'élection des membres du Bureau :

Art 11 conseil d'administration

« La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à 3 ans, chaque année s'entendant de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles. »

Art 14 - Bureau

Alinéa 2 : les membres du bureau sont élus pour une durée de trois années et sont immédiatement rééligibles. Toutefois, la durée de leur mandat ne peut dépasser celle de leurs fonctions de membre du Conseil d'administration.

Les membres du bureau sont élus lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration au cours d'une réunion spéciale du Conseil d'Administration qui se tient après l'assemblée générale ayant procédé au renouvellement des membres sortants ou en tout cas dans les quinze jours qui suivent.

Il est procédé à la distribution des bulletins de vote et des enveloppes,

Monsieur Thibault Grollemund, maire le plus jeune de l'assemblée est proposé pour assurer la fonction de scrutateur et procéder au dépouillement et décompte des voix, fonctions qu'il accepte.

Le scrutin est réalisé

Votants : 20 exprimés : 20 Ph. Le Bérigot : 19 1 nul.

Monsieur P. Le Bérigot est élu Président, sa fonction précédente au Bureau étant trésorier, ce poste est vacant.

Appel à candidature pour la fonction de trésorier, membre du bureau : M Olivier Carré maire de Bréhat candidate. Il est procédé au vote à bulletin secret :

Votants : 20 exprimés : 20 Olivier Carré : 20 élu à l'unanimité

Conformément aux conditions statutaires d'élection des membres du bureau, le bureau se constitue comme suit :

Élection par les 19 votants du CA :
Philippe LE BERIGOT élu Président à l'unanimité.
Olivier Carré élu trésorier à l'unanimité.

Philippe LE BERIGOT, Président
Annaïck HUCHET, Vice-Présidente
Dominique YVON, Vice-Président
Olivier CARRE, Trésorier
Guy CABIOCH, Secrétaire

L'ordre du jour étant ensuite épuisé, le Président clôt la séance à 19 h00.

Le Président,
Philippe LE BERIGOT

A blue ink signature of Philippe LE BERIGOT, consisting of several vertical strokes followed by a large, sweeping curve.

La secrétaire de séance,
Annaïck HUCHET

A blue ink signature of Annaïck HUCHET, featuring a horizontal line with a small loop at the end.